

PROCES VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU C.S.E DU 10/06/2021

Etaient présents : (en audio uniquement)

Elus : LECUYER Hervé, Siner Nermin, BEQUET Bénédicte, DELAMARE Alban, LE BARON Jean-Christophe, YANEZ Agathe, GOUIN Stéphane, CAMUS Maryvonne, GARNIER-VERLINE Véronique, CHEVALLIER Yoann, DE GEUSER Thierry, BESNIER Mathieu, LANTEUIL Véronique, SCHWARTZ Pascal, DERAMBURE-TABERKANE Cécile (secrétaire), DUPARC David, PLOUHINEC Sophie, TINEL Christine

Représentants Syndicaux : BRIET Sébastien, CLOET Régine

Membres de la Direction : AUGRIS Bernard, BOUCHER Angélique

Cette réunion extraordinaire du CSE s'est tenue à distance (en audio).

Elle portait sur la mise en place d'un CDD de remplacement pour l'un des deux postes d'Assistante Administrative du CSE et suivi d'un vote des élus présents.

Cette demande de renfort intervient suite au passage en temps partiel thérapeutique de l'une des deux assistantes pour plusieurs mois.

Une question a été posée concernant la refacturation de CANS au CSE du salaire de la salariée concernée mise à disposition.

Quid des IJ (indemnités journalières) liées au temps partiel thérapeutique qui seront perçues par l'entreprise ?

En effet, la mise en place de ce CDD de remplacement engendrera un coût supplémentaire pour le CSE.

Après vérification et confirmation auprès du service concerné (Pilotage Budget Process RH), CANS refacturera au CSE le brut soumis, c'est à dire déduction faite des IJ.

Il a été procédé au vote : 18 votes favorables